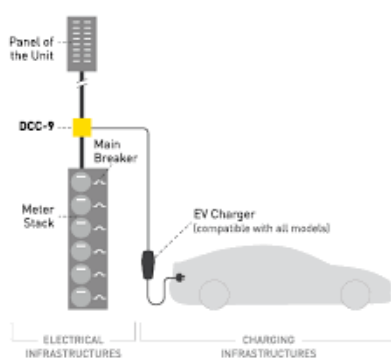




DOMAINE LE
contemporain
CONDOMINIUMS



Recharge de véhicules électriques.

La recharge des véhicules électriques dans les immeubles déjà construit est possible, sans nécessiter des travaux coûteux pour les Syndicats de copropriété, et sans modifier ni surcharger l'infrastructure électrique de l'immeuble.

La solution retenue, un contrôleur de charge entre le compteur individuel de chaque condo et le véhicule.

Le syndicat adoptera sous peu sa politique, afin de permettre **aux copropriétaires qui le désirent**, de faire installer à **leurs frais**, une borne de recharge individuelle.

Pour en savoir plus et connaître les subventions possibles, M. Marcel LEBLANC, administrateur, sera disponible, dans le hall d'entrée, pour vous donner toute l'information, mercredi le **25 septembre de 13h à 15h** et jeudi le **26 septembre de 19h à 20h30**.



Assemblée spéciale.

Compte tenu des délais de convocation requis, de la période de l'année et du quorum nécessaire (75%).



Le conseil d'administration a décidé de reporter à l'assemblée générale le vote sur le projet d'aménagement des corridors et du hall d'entrée. Des séances d'information auront lieu au printemps.



Un syndicat de copropriété, n'est pas un assureur.

L'article 1074.2 du Code civil du Québec (C.c.Q) est entrée en vigueur le 13 décembre 2018. Depuis, c'est tout un bordel en copropriété puisque les assureurs des copropriétaires refusent d'indemniser leurs assurés lorsqu'un sinistre émane de leur unité...[lire la suite](#)

Nous vous demandons de signer la pétition demandant le retrait de l'article 1074.2

[Signer la pétition](#)